

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DLH 4-G-1 Transfert à la société anonyme « l'Habitation Confortable », par Paris Habitat OPH, d'un bail emphytéotique portant sur deux propriétés départementales dans le 14^e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose d'approuver le transfert par Paris Habitat OPH à la société anonyme « l'Habitation Confortable » d'un bail emphytéotique portant sur deux propriétés départementales dans le 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le transfert entre Paris Habitat OPH et la société anonyme « l'Habitation Confortable » du bail emphytéotique concernant les propriétés départementales suivantes, figurant en annexe :

- 4-6, rue Raymond Losserand (14^e)
- 9-11, rue Lebouis (14^e)

Article 2 : Les droits de réservation détenus par la collectivité parisienne sur ces immeubles sont maintenus.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO